



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 OCTOBRE 2025

### MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation

3 octobre 2025

Date d'affichage

14 octobre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la  
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel **DOMINELLI** Maurice **GAUER** Jean Paul **JUNGER** Jean Michel **LEMOUSSU**  
Éric **MARSAL** Sabrina **MESENBOURG** Audrey **SCHNEIDER** Serge, **TRZMIEL** Mathieu, **KIEFFER** Norbert

Absents : **KUJACZINSKI** Florian (excusé)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 8 août 2025 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

#### 20-DCM-2025 : Vente du Presbytère

Le Maire explique à l'assemblée que suite à la demande la délibération n° 14-DCM-2025 du 30 avril 2025 autorisant la vente du bâtiment presbytère, une nouvelle décision fixant le tarif de vente du bâtiment et donnant mandat aux agences immobilières contactées doit être prise

Le Maire précise la nouvelle parcelle est numérotée section1 parcelle 434 d'une contenance de 8 ares 31 ca, suivant le pv d'arpentage établi par le géomètre.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

#### **DECIDE**

- **Fixe** le prix de vente du Presbytère de départ à 130 000 €, terrain compris, section 1 parcelle 434 d'une contenance de 8 ares 31 ca
- **Entend** établir ce tarif « hors frais de notaire et d'agence » (frais d'agence à 7 000€)
- **Autorise** le Maire à mener une négociation si nécessaire
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :0

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 OCTOBRE 2025

### 21-DCM-2025 : Subvention aux brioches de l'Amitié

Dans le cadre de l'opération Brioches de l'Amitié, le Maire propose de verser une subvention à l'AFAEI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

#### **DECIDE :**

- **De verser** une subvention de 500 € à l'AFAEI.

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
---

La Secrétaire de séance  
Audrey MESENBOURG